

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Grenoble

— version provisoire du 05/02/2020 à 19:37 —

Introduction

Le Baromètre des Villes Cyclables a obtenu plus de 4000 réponses et 16 villes classées sur le territoire métropolitain de Grenoble. Les résultats sont consultables sur <https://www.parlons-velo.fr/>

Pour les municipales 2020, et en tant que candidat au poste de maire de Grenoble, quelles sont vos propositions et engagements pour continuer le développement d'une solution vélo complète et efficace ?

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Il faudrait s'assurer de finaliser le réseau Chronovélo au plus vite et traiter les points noirs déjà identifiés par le baromètre "Parlons Vélo" <https://carto.parlons-velo.fr/?c=38185>.*

Les questions de sécurité des cyclistes ainsi que la prise en compte de toutes les interactions avec les autres usagers doivent être intégrés dans une charte de construction des aménagements (croisements, traversées piétonnes...).

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an. *Ce comité devant être représentatif de tous les usagers de l'ensemble du territoire et incluant les associations existantes.*

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Beaucoup de travaux publics sont encore faits sans prise en compte de l'usage cycliste avec par exemple des surfaces glissantes, seuils entre 2 voiries, masquage visuel, ...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Grenoble devrait rendre plus lisible les itinéraires cyclables pour rejoindre les lieux importants de la métropole.

Action n°5 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le

plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Grenoble est déjà une zone 30 mais des actions doivent être menées pour renforcer sa bonne application (aménagements, contrôles automatisés sur les zones les plus à risque)

Action n°8 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Les bons réflexes s'acquièrent jeune et influence le reste de la famille.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Inclure la possibilité de garer les vélos cargos/tripoteurs

Le baromètre vélo 2019 met en évidence à Grenoble que la peur des vols est un des plus grand frein à l'usage de la bicyclette.

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°12 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Comme il existe dans la métropole, sous conditions, une aide pour les artisans pour changer son véhicule dans la ZFE, ou encore prime bois pour la qualité de l'air.

Action n°13 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°15 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.